



Année 2011

# APPEL À PROJETS POUR DES PORTS DE PLAISANCE EXEMPLAIRES

## CAHIER DES CHARGES

### 1. CONTEXTE GENERAL

- a. Enjeux économiques
- b. Enjeux environnementaux et paysagers
- c. Le lancement d'un appel à projets des ports de plaisance exemplaires

### 2. APPEL A PROJETS

- a. Les objectifs
- b. Les porteurs de projets
- c. Les champs d'expérimentation
- d. Les résultats attendus
- e. Le périmètre de l'expérimentation

### 3. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- d. La constitution du dossier de candidature
- e. Dispositif de pilotage et de sélection

### 4. DISPOSITIF FINANCIER

### 5. CALENDRIER

ANNEXE I : Principaux critères d'évaluation des projets

ANNEXE II : Fiche modèle de présentation

# 1. CONTEXTE GENERAL

Le littoral est un espace convoité en raison de sa très grande attractivité. Ce territoire concentre en effet de nombreux enjeux économiques, environnementaux, culturels...

Comme l'a rappelé le Premier ministre François FILLON dans son discours du 31 janvier 2008 à l'occasion de la réunion du Conseil national du littoral:

« Notre littoral est un puissant moteur d'attractivité touristique et de développement économique ».  
« Le secteur de la plaisance a aujourd'hui un poids considérable dans le fonctionnement des régions littorales, et le dynamisme des entreprises françaises doit être soutenu ».  
« La difficile question des places de stationnement pour les bateaux de plaisance doit être réglée. La solution n'est pas la construction sans fin de nouveaux ports, mais relève d'un bouquet de solutions [à mettre en œuvre] ».

La poursuite du développement économique de ce secteur passe par de nouvelles formes de partage de l'espace sur le littoral, en particulier en matière d'aménagement des ports de plaisance et plus globalement d'accueil des bateaux de plaisance.

C'est dans cet objectif que l'Etat a lancé en 2009 un appel à projets avec les collectivités territoriales pour soutenir les solutions innovantes en ce domaine.

## a) Enjeux économiques

### **La filière nautique**

Jusqu'en 2008, les loisirs nautiques en mer étaient en constante progression, avec plus de cinq millions de pratiquants estimés et un parc immatriculé de plus de 950 000 navires de plaisance (chiffres au 1er septembre 2009).

Plus de 80 % du parc est constitué de navires à moteur et plus de 75% des navires ont une longueur inférieure à 6 mètres.

La plaisance génère 45 000 emplois directs, dont 7 900 pour la construction seule, et 5 000 pour les équipementiers. Elle compte 5 000 entreprises, dont plus de 420 pour la production clés en mains (construction + voiles).

Le chiffre d'affaires du secteur, en 2007, s'élevait à 5 milliards d'euros. Rapporté par emploi, ce chiffre d'affaires est de 110 000€, proche de celui du secteur automobile (90 000€) caractéristique d'une industrie de main-d'œuvre.

Jusqu'en 2008, l'industrie nautique française connaissait de façon continue une évolution favorable portée par un marché mondial en croissance ; entre 1994 et 2004 elle a ainsi multiplié sa production par 3 et ses ventes à l'exportation par 5. Les 2/3 de la production française sont destinés à l'exportation.

Depuis le second semestre 2008, et particulièrement depuis le début de l'année 2009, cette filière pourvoyeuse d'emplois fortement concentrés sur le littoral est touchée par la chute du marché mondial.

## **Les ports de plaisance**

En 2008, 466 installations portuaires de plaisance proposent une capacité d'accueil de plus de 166 000 places en eaux maritimes.

Les ports de plaisance maritimes réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 160 millions €.

100 places de port génèrent 1 emploi direct et 10 emplois à l'échelle régionale et nationale. Par ailleurs, les plaisanciers génèrent une importante activité économique locale.

## **Une demande croissante de places**

La plaisance française fait face à une demande croissante de places sur l'ensemble des façades métropolitaines. Les capacités d'accueil actuelles ne peuvent pas répondre à ce besoin. On estime à 54 000 le nombre de places manquantes (chiffre donné à titre indicatif) sur le littoral maritime métropolitain.

Les professionnels du nautisme estiment que cette insuffisance de places est un motif de frein au développement de la filière. Malgré la crise, le manque de places est toujours actuel et le secteur nautique doit poursuivre ses efforts pour améliorer la capacité d'accueil dans les ports.

Pour trouver des solutions, plusieurs pistes existent. Parmi elles: l'optimisation de l'existant (extension de ports, réaménagements, requalification de zones portuaires, densification de mouillages organisés, gestion dynamique des places), ou encore le développement d'équipements à terre (ports à sec et parcs à bateaux).

## **b) Enjeux environnementaux et paysagers**

Aujourd'hui, les usages sur l'espace maritime et le littoral ne peuvent être considérés de façon unilatérale. Cet extrait d'un document de Stratégie générale de l'Agence des Aires marines protégées replace la plaisance dans le contexte des multiples pressions que subissent la mer et le littoral :

*« Les eaux sous juridiction française autour de la France métropolitaine représentent 320 000 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 60% de la superficie terrestre, répartis dans trois domaines biogéographiques bien distincts : la Méditerranée, l'Atlantique et la Manche-Mer du Nord.*

*Au-delà de l'apparente uniformité de ce milieu, la grande diversité de fonds marins, d'habitats, de conditions physico-chimiques et de communautés vivantes qu'il abrite en fait un formidable réservoir de ressources vivantes, exploité principalement au travers de la pêche et de l'aquaculture, et offre des potentialités en matière d'exploitation minière et de production d'énergie renouvelable.*

*Il abrite également des éléments remarquables du patrimoine naturel, habitats rares et fragiles comme les coraux d'eaux froides et les herbiers, ou espèces protégées comme les mammifères marins, les oiseaux de mers et les espèces amphihalines.*

*C'est aussi le support d'autres activités au poids économique important comme le transport maritime ou les activités récréatives et un espace stratégique pour la défense nationale.*

*Enfin, le littoral accueille une densité de population 5 fois supérieure à la moyenne française de l'arrière pays, population à laquelle la mer apporte un cadre de vie recherché. Ces atouts reposent en grande partie sur la qualité des écosystèmes marins. Le développement des différents usages n'est cependant pas à l'abri de menaces.*

*Ils se font une concurrence croissante en termes d'occupation de l'espace ou d'exploitation de la ressource. Les impacts sur le milieu s'aggravent et le développement des techniques permet d'atteindre des ressources non accessibles jusque-là sans que les conséquences de cette exploitation aient pu être évaluées.*

*Les ressources halieutiques sont, pour certains stocks, en situation de surexploitation. L'occupation du littoral est sous la tension d'intérêts contraires. Le développement d'infrastructures ou l'exploitation des ressources minérales ont un impact direct sur les habitats, soit en les détruisant, soit en les modifiant. Les pollutions accidentelles sont indissociables de l'intensité du trafic maritime.*

*A ce faisceau de difficultés s'ajoute la pression continue que les pollutions d'origine terrestre, principale source de pollution du milieu marin, font peser sur l'état de santé du milieu marin, et un contexte de changement climatique dont les effets peuvent déjà être observés sur les côtes françaises.*

Source : Stratégie nationale pour les aires marines protégées, éléments de doctrine pour les eaux métropolitaines (novembre 2007)

L'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires s'inscrit dans un contexte qui privilégie les démarches de gestion intégrée des zones côtières, et en particulier dans la future stratégie nationale de la mer et du littoral dont les modalités sont décrites à l'article 166 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Suite au Grenelle de l'Environnement, un Grenelle de la Mer a été lancé en février 2009 avec pour objectif de contribuer à la définition de la stratégie nationale pour la mer et le littoral en dressant un état des lieux, en proposant une grande politique de la mer et du littoral et en inscrivant les activités maritimes dans une perspective de développement durable.

***Inscrire les ports de plaisance dans une démarche environnementale :***

- *Innover sur le volet énergétique, sur la collecte et la gestion des déchets des infrastructures portuaires.*
- *Accroître les capacités d'accueil en intégrant une évaluation de leurs impacts environnementaux.*
- *Outre-mer, construire et renforcer, lorsqu'elles existent, des zones de mouillages adaptées aux risques et résistantes à la houle cyclonique.*

***Prendre en compte et valoriser l'existant :***

- *Gérer de façon cohérente la bande côtière avec ses parties maritimes et terrestres: mise en oeuvre d'une gestion intégrée de la zone côtière.*
- *Accentuer les efforts de conservation des espaces littoraux et lacustres en mettant en valeur le paysage littoral et marin, ainsi que le patrimoine naturel, culturel et économique.*

***Mieux organiser l'espace littoral et maritime :***

- *Mieux intégrer les ports dans la ville.*

***Améliorer l'urbanisme :***

- *Favoriser les innovations urbanistiques et architecturales sur le littoral, pour lutter contre l'étalement urbain et le mitage et permettre l'adaptation au changement climatique.*

Extraits des engagements du Grenelle de la Mer (Avril 2010)

## **c) Le lancement d'un appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires sur 3 ans**

Le **24 avril 2008**, le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire confiait à Catherine Chabaud une mission relative à la plaisance, précisant :

*« ... Dans un premier temps, vous vous attacherez à me proposer l'appel à projets de ports de plaisance exemplaires, à la suite des déclarations du Premier ministre le 31 janvier dernier, au cours de l'assemblée générale du Conseil national du Littoral.*

*Cet appel à projets a pour objectif d'encourager, par la participation aux financements d'études de faisabilité, des projets d'amélioration des capacités d'accueil des ports innovants sous l'angle de l'intégration environnementale et du développement durable. Vos propositions devront présenter des critères de sélection permettant de retenir des projets alternatifs à la construction de nouveaux ports »...*

**Le 5 décembre 2008** au salon nautique de Paris, le premier appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires au titre de l'année 2009 a été lancé. Les résultats ont été annoncés le 11 juin 2009.

**Le 25 septembre 2009** au Grand Pavois de la Rochelle, le 2ème appel à projets a été lancé par Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des transports. Les résultats ont été annoncés le 17 juin 2010.

**Le 17 juin 2010**, Dominique Bussereau a annoncé le lancement du 3ème appel à projets au titre de l'année 2011.

## **2. APPEL à PROJETS**

### **a) Les objectifs**

L'appel à projets a pour objectif d'encourager des projets d'amélioration des capacités d'accueil des bateaux de plaisance sur l'espace littoral et dans les eaux intérieures en soutenant un certain nombre de projets innovants sous l'angle de l'intégration environnementale et du développement durable.

L'appel à projets contribue à financer les études permettant d'aider à la réalisation d'un nombre limité de projets choisis pour leur exemplarité, en aidant les porteurs de projets (collectivités territoriales) à réaliser les études préalables (techniques, environnementales, économiques, urbaines, marketing, montage...).

### **Engager plus loin la plaisance dans sa démarche de développement durable**

Les projets devront intégrer les dimensions des trois piliers du développement durable : environnemental, économique et social.

Par conséquent seront retenus prioritairement les projets qui réussiront l'adéquation entre développement de la capacité d'accueil (dimension économique), l'intégration environnementale, paysagère et la prise en compte de la dimension sociale.

Ces projets s'inscriront

- dans une démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral, et de développement touristique régional,
- dans une réflexion plus large du point de vue géographique (à l'échelle du bassin de navigation et pas uniquement à l'échelle locale) et d'en intégrer tous les usages du bassin de navigation.

### **Participer pleinement à la mise en place d'un paysage littoral et marin vivant**

Les projets, participant à la construction d'un paysage littoral et marin vivant, devront accorder une attention particulière au patrimoine naturel, culturel et à la diversité des activités humaines existantes et potentielles.

L'intégration environnementale, paysagère et urbaine des projets permettra de prendre en compte :

- l'identification du cadre d'accueil et la reconnaissance de ses valeurs environnementales, paysagères et patrimoniales,
- la capacité d'insertion des projets au sein de leurs contextes paysagers, patrimoniaux et urbains, à des échelles pertinentes,
- la mise en place de solutions organisant la mixité des usages,
- la pérennité dans le temps et l'adaptabilité des projets.

Les innovations urbanistiques, architecturales et en terme d'aménagements paysagers permettront de répondre à la diversité des demandes sociales sur les sites.

Elles anticiperont l'adaptation au changement climatique par la densité des aménagements, la qualité pérenne et recyclable des matériaux et l'adaptabilité de la palette végétale.

### **b) Les porteurs de projets**

**Tous les projets devront être portés par une ou plusieurs collectivités territoriales**, qu'elles soient implantées en métropole, en outre-mer, sur le littoral maritime, fluvial ou lacustre.

Les projets devront être développés **prioritairement à l'échelon intercommunal, voire du bassin de navigation.**

Ils pourront avoir un caractère permanent ou saisonnier, mais pérenne et reproductible. Ils doivent s'inscrire dans une approche globale et une perspective de long terme.

Les porteurs du projet devront démontrer leur capacité à assumer son investissement et son fonctionnement. Ils s'engageront à réaliser une évaluation de l'impact du projet.

### **c) Les champs d'expérimentation**

L'appel à projets concerne les projets qui permettent le développement de capacités d'accueil tant par l'extension physique des capacités d'accueil, que par la gestion des places ou le développement des services de mise à disposition, et qui démontrent une réelle démarche de développement durable et d'innovation.

L'appel à projets peut concerner des projets (liste non exhaustive) :

- d'extension de port existant,
- de restauration et/ou réaménagement et optimisation d'un port existant,
- de reconversion d'une friche portuaire ou industrielle,
- de réaménagement ou création d'un port à sec et de son ou ses accès à la mer,
- de réaménagement ou création d'un parc à bateaux,
- de réaménagement ou création d'un accès à la mer ou aux voies d'eau,
- de création ou réaménagement d'un mouillage organisé,
- de solutions innovantes de gestion dynamique des places,
- de solutions de contractualisation des places sous l'angle d'une plus grande mobilité de la flotte,
- de solutions de services locatifs dynamisant autant la flotte et le service lui-même que la gestion des places du port accueil.

#### **d) Les résultats attendus**

##### **Soutenir l'émergence de solutions innovantes en matière de développement durable de la plaisance**

L'appel à projets doit favoriser la mise en place de solutions permettant l'exemplarité, l'innovation, en matière d'intégration environnementale et de développement durable de la plaisance. Pour cela, les projets pourront explorer des solutions émergentes en matière d'infrastructures portuaires ou d'accessibilité à la mer ou aux voies d'eau, de gestion de la flotte, de développement d'une économie de fonctionnalité...

Ils devront également envisager leurs conséquences à l'échelle du bassin de navigation en terme de pressions induites sur l'environnement et de concurrence potentielle entre usages.

##### **Engager une dynamique de réflexion sur les ports de plaisance exemplaires**

Au-delà d'un soutien à des solutions concrètes, l'appel à projet doit permettre d'aider les acteurs de la filière (collectivités territoriales, professionnels, services de l'État, chambres consulaires, établissements publics) à définir un cadre pour la conduite des projets futurs.

##### **Optimiser la capacité d'accueil**

L'appel à projet doit permettre de développer des solutions innovantes pour optimiser la capacité d'accueil des ports tout en maîtrisant grâce à une démarche environnementale et paysagère.

##### **Développer une culture et des pratiques éco-responsables**

La réflexion menée au travers de l'appel à projets doit inciter les acteurs à développer l'éco-navigation (et notamment à développer l'éco-construction émergente dans la filière) et s'orienter vers un éco-tourisme nautique encore inexploré et pourtant certainement très prometteur pour la filière.

Sur cette question du développement des capacités d'accueil mais plus largement sur la question de son développement tout court, la plaisance française se retrouve face à un défi. Sa capacité à le relever pourrait servir d'exemple à l'échelon européen et international.

#### **e) Le périmètre de l'expérimentation**

L'appel à projet a une double exigence : souscrire aux enjeux d'une politique d'aménagement du territoire et de développement durable et innovant, et répondre aux besoins des plaisanciers et aux objectifs de croissance économique de la filière nautique.

Il s'étale sur trois ans (2009-2010-2011).

Le premier appel à projets (année 2009) a été réservé aux projets maritimes, les deux autres sont ouverts aux projets maritimes, fluviaux et lacustres de métropole et d'Outre-mer (DOM).

### 3. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET SUIVI

#### **a) Constitution du dossier de candidature**

Chaque projet doit être présenté comme suit :

1ère partie : Une fiche-résumé obligatoire (4 pages maximum avec une 1ère page selon l'annexe II) où doit figurer :

- Le titre du projet,
- Le porteur du projet (la ou les collectivités territoriales),
- La participation demandée,
- Une présentation succincte du projet et des objectifs,
- Une note de synthèse (2 pages maximum) indiquant les principales caractéristiques environnementales, économiques et techniques du projet au niveau local et du bassin de navigation ainsi qu'une présentation des actions mises en œuvre en matière d'innovation et d'exemplarité,
- Un plan ou schéma du projet.

2ème partie : Un descriptif détaillé du projet :

**Un diagnostic de l'existant** du ou des sites concernés ainsi que les études et analyses préalables qui ont conduit à la définition du projet (évaluation des besoins, des impacts économiques, sociaux et environnementaux, modalité de gouvernance...),

**Les cartes, schémas et fiches de synthèse** permettant d'éclairer le diagnostic,

**Un descriptif du projet** mettant en relief les aspects innovants sous l'angle du développement durable, c'est-à-dire incluant l'analyse des résultats attendus du point de vue économique, social, environnemental et paysager,

**Le dispositif de concertation** envisagé (intégrant les déclarations d'intention des différentes parties prenantes du projet),

**Le calendrier prévisionnel** des études et de réalisation du projet,

**Le budget prévisionnel** du projet global,

**Une estimation du coût et un plan de financement des études envisagées** dans le cadre de l'appel à projets.

Le dossier doit présenter la dimension économique, sociale et environnementale du projet, ainsi que la manière dont il sera conduit.

Il devra prendre en compte la pratique des autres usagers et s'inscrire dans une démarche de développement durable et plus précisément dans une démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral.

Il présentera les critères qui ont prévalu dans le choix du projet et de son dimensionnement, ainsi que les éléments d'innovation que le dossier comporte.

## **b) Dispositif de pilotage et de sélection**

### **Dépôt des candidatures**

Les dossiers doivent être adressés en 3 exemplaires papier et un exemplaire numérisé auprès du Préfet de Région (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) de la région où est (sont) situé(s) le (les) site(s) du projet.

Parallèlement, les candidats déposeront également un dossier numérisé sur un site dédié : [aapportdeplaisance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aapportdeplaisance@developpement-durable.gouv.fr)

Si le dossier est trop volumineux, seule la première partie du projet sera transmis sur le site. L'intégralité du dossier sera envoyé sur CD à l'adresse suivante :

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer  
DGITM-DAM-MNP  
Grande Arche-Paroi sud  
92055 La Défense cedex

### **Examen des dossiers**

Un jury composé de représentants des administrations concernées, des organismes publics, associations parties prenantes, et de personnes qualifiées, sera chargé de juger de la qualité des propositions, d'expertiser puis de sélectionner les dossiers recevables.

Il sélectionnera les projets en s'appuyant sur les critères énoncés en annexe I du présent cahier des charges.

Il transmettra les avis au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, qui établira la liste des candidatures retenues.

Les résultats feront l'objet d'une annonce officielle.

## **4. DISPOSITIF FINANCIER**

Les projets retenus se verront accorder une aide pour la réalisation d'études, d'un montant maximum égal à 30% du coût total du budget hors taxe de la ou des études. Cette aide sera plafonnée à 100 000 € par projet retenu.

Une convention sera établie entre le porteur et le ministère qui précisera les modalités de paiement de l'aide accordée.

Le porteur de projet aura 18 mois pour réaliser son étude à compter de la date de la signature de la convention.

En cas de non réalisation dans les délais, l'aide accordée devra être remboursée.

## **5. CALENDRIER pour 2011**

Annonce du lancement de l'appel à projets: 17 juin 2010

Mise en ligne du cahier des charges de l'appel à projets au titre de l'année 2011: 1er août 2010

Date limite de dépôt des dossiers de candidature en Préfecture de région (SGAR): 31 décembre 2010

Réunion du jury: mai 2011

Annonce des résultats: juin 2011.

## ANNEXE I

### **PRINCIPAUX CRITERES D'APPRECIATION DES PROJETS**

Les critères d'appréciation concernent les dimensions économiques, sociales, environnementales, patrimoniales, ainsi que la manière dont les projets sont conduits. Cette liste se destine à orienter le travail des porteurs de projets.

#### **Critères concernant la phase amont du projet :**

- Évaluation des réels besoins du port, au niveau de l'intercommunalité (quand elle existe) et plus largement du bassin de navigation,
- Évaluation des impacts possibles directs, induits et cumulés, d'un projet de développement de capacité d'accueil (avant même d'avoir défini quel projet, sur les écosystèmes (marins, aquatiques et terrestres), locaux et à l'échelle du bassin de navigation : impacts des infrastructures portuaires, fluviales et annexes, de l'activité de plaisance, de l'activité touristique qui en découle, impacts de l'augmentation de la fréquentation de zones naturelles, impacts des sédimentations... à l'échelle du bassin de navigation.
- Choix de la zone d'implantation du projet en fonction de la protection réglementaire de l'espace naturel concerné (ex: aires marines protégées).
- Evaluation de l'intégration du projet au regard des autres usages (pêche, conchyliculture, transport maritime et fluvial, notamment commerce, extraction de granulats, énergies marines, tourisme, associations de riverains, associations environnementales, autres activités de la collectivité territoriale...) et large concertation préalable avec ces acteurs en application des principes de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).
- Mise en œuvre d'une gestion dynamique optimisée de l'existant avant tout projet d'extension.
- Nécessité d'étudier plusieurs solutions afin de faire émerger le projet le moins impactant et de favoriser la réversibilité.
- Concertation avec les acteurs locaux (associations de plaisanciers, environnementales, sportives, professionnelles, organismes publics...).

#### **Critères sur le projet lui-même :**

##### **Critères économiques et sociaux :**

- Évaluation précise des coûts.
- Évaluation des retombées socio-économiques des projets sur l'ensemble de l'année (et pas uniquement sur la période estivale).
- Évaluation du projet dans son environnement économique et touristique.
- Évaluation des solutions de reconversion et d'insertion dans tous les projets et notamment dans le cas de reconversion de friches portuaires ou industrielles.
- Évaluation de la hausse du nombre de pratiquants d'activités nautiques.
- Évaluation des solutions de développement de la location localement et à l'échelle du bassin de navigation.
- Travail avec les écoles et associations pour l'accès des jeunes aux activités de plaisance / à la connaissance du patrimoine maritime et littoral (projet éducatif).
- Service d'accompagnement en mer par des « guides de mer » (personnes qualifiées pouvant délivrer des conseils en matière de navigation, de sécurité et d'environnement, et dont on peut louer les services au port).

## **Critères environnementaux et paysagers :**

- Évaluation des impacts des infrastructures, des activités portuaires, des activités péri-portuaires, de la pratique sur les écosystèmes du port, du site, du bassin de navigation. Recherche de solutions d'infrastructures favorisant la réhabilitation d'écosystèmes locaux marins, aquatiques ou terrestres. (exemples : mouillage collectif, accès saisonnier à l'eau).
- Développement d'approches innovantes dans la valorisation des sédiments de dragage portuaire (valorisation à l'échelle locale ou à celle du bassin de navigation) et amélioration des techniques de tri et de traitement, dont l'extraction des macrodéchets des sédiments de dragage et clapage
- Contribution à la reconnaissance du cadre paysager d'accueil du projet avec une bonne intégration urbaine et paysagère.
- Prise en compte des valeurs patrimoniales et culturelles du site.
- Appréciation des impacts visuels du projet.
- Maîtrise de la dimension du projet permettant d'éviter les sauts d'échelle trop importants du site et anticipation de l'évolution du projet dans le temps et de son éventuelle réversibilité.
- Prise en compte de la mixité existante et potentielle des usages pour faire vivre le projet sur toutes les saisons.
- Mise en place des aménagements à partir de matériaux pérennes et recyclables.
- Evaluation de l'impact induit du projet sur ses espaces connexes.
- Solutions HQE pour tout projet de construction d'infrastructures (chauffe-eau solaire, dans les capitaineries, sanitaires..., récupération d'eau de pluie sur les aires de carénage).
- Sensibilisation des plaisanciers et des usagers du port aux enjeux environnementaux.
- Démarches de qualité environnementale (certification AFNOR, ports propres, ...).
- Développement des bonnes pratiques environnementales (usage de détergents biologiques, tri sélectif, collecte des déchets dangereux, traitements des eaux usées...). Il importe notamment d'offrir les meilleurs services aux plaisanciers en matière de réception des déchets des navires.
- Évaluation du patrimoine local à conserver dans le cadre de reconversion ou de réaménagements ; concertation avec des représentants de l'activité qui a disparu.
- Projet de formation du personnel à la sensibilisation à l'environnement.
- Application de solutions innovantes ou écologiques en matière de tenues de berges en eau douce (techniques issues du génie biologique...)
- Solutions pour la gestion et le traitement des rejets des eaux usées.
- Solutions écologiques pour le matériel de manutention (travel-lift, grues, appareils de manutention notamment dans les ports à sec et cales de mise à l'eau).
- Solutions permettant de lutter contre les mouillages illégaux.
- Partenariats avec des associations de préservation de la nature et/ou de la mer, ou avec des institutions de préservation (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Oceanopolis, Nausicaa, Instituts océanographiques...).
- Projet éducatif.

## ANNEXE II

(modèle de présentation de la 1ère page du projet)

Titre du projet :

Porteur du projet :

Montant estimé du projet:

Montant estimé des études à réaliser:

Participation demandée :

Résumé du projet :

Objectifs du projet :